

Conseil communal du jeudi 1 octobre 2015.

Séance publique - Point 1– Approbation des procès verbaux des 25/6/2015 et 27/8/2015.

Intervention Cloes - Groupe Renouveau

Procès verbal du 25/6/2015.

Le Collège nous représente ce PV , parfaitement inchangé, après que le Conseil du 27/8/2015 en ait rejeté l'approbation.

Ce procédé est extrêmement curieux.

De toutes façons, le groupe Renouveau maintient sa position maintes fois émise qui est de dire :

La majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

C'est pourquoi nous revoterons « non » à l'approbation du procès verbal.

Je demande que mon intervention figure dans le procès verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

Procès verbal du 27/8/2015.

La majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès verbal.

Je demande que mon intervention figure dans le procès verbal et qu'il soit voté sur cette demande.